

**N° 15/4.08**

**DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 975'000.00, SUBSIDES NON DEDUITS, POUR LA RESTAURATION  
DES PARTIES LATERALES DU MASSIF OCCIDENTAL DU TEMPLE (ETAPE II)**

---



**Direction du patrimoine**

**Préavis présenté au Conseil communal en séance du 2 avril 2008.**

**Première séance de commission : mardi 15 avril 2008, 18 h 30, salle des Pas Perdus.**

## TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>3</b>
1.1	Bilan étape I – travaux effectués sur la tour-clocher.....	3
1.2	Étape II - illustration.....	4
<b>2</b>	<b>RAPPEL HISTORIQUE</b> .....	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>TRAVAUX PROJETES POUR L'ETAPE II</b> .....	<b>5</b>
3.1	État actuel des parties à restaurer .....	5
3.2	Proposition de restauration .....	6
3.3	Description des travaux .....	6
<b>4</b>	<b>ESTIMATION DES COÛTS</b> .....	<b>6</b>
4.1	Subventions.....	6
4.2	Devis estimatif .....	7
4.3	Aspect financier .....	7
<b>5</b>	<b>PROGRAMME</b> .....	<b>8</b>
5.1	Programme - étape II.....	8
5.2	Suite et fin du programme - étape III.....	8
<b>6</b>	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>8</b>

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## 1 PRÉAMBULE

En novembre 2001, la Municipalité a demandé une étude afin de prévoir, au cours des prochaines années, la restauration des façades et de la toiture du Temple. Diverses entreprises ont été contactées pour établir les coûts et des recherches de documentation historique ont été faites simultanément dans le but de réunir tous les éléments qui permettront de respecter l'aspect architectural et le caractère historique de notre lieu de culte.

C'est dans cette optique qu'un crédit d'étude complémentaire a été demandé en décembre 2002 afin de s'adjoindre les compétences d'historiennes, d'un restaurateur d'art et spécialiste des crépis.

En avril 2003, le dossier d'étude déposé se résume ainsi : restauration de la pierre, passage au reparoir (marque de l'outil) et constitution d'un nouveau décor peint par l'application d'une peinture sur les différentes surfaces en pierre naturelle et sur les surfaces crépies, à l'exception du socle. Ce choix présente de nombreux avantages tant au point de vue technique qu'esthétique et déontologique : protection des pierres, harmonisation de l'ensemble des éléments architecturaux et sculptés, respect des états antérieurs et des valeurs historiques.

La restauration complète des façades, de la toiture et du massif occidental a reçu l'entière approbation du conservateur cantonal des monuments et des sites historiques. Le montant total révisé cette restauration est estimé à 3.6 mio.

Il a été convenu alors d'effectuer ces travaux en trois étapes phases afin d'échelonner des coûts, tenant compte de la capacité financière de la commune. Il est maintenant proposé au Conseil communal une demande d'un crédit pour la 2<sup>e</sup> étape, soit la restauration des parties latérales du massif occidental du Temple. Cette étape permettra de terminer le travail effectué sur le clocher jusqu'au sol.

### 1.1 *Bilan étape I – travaux effectués sur la tour-clocher*

Le crédit de CHF 1'200'000.00, accordé par le conseil en janvier 2005 (préavis N° 55/12.04), a permis de réaliser la restauration du clocher et de la partie centrale de la façade Ouest du massif occidental.

Le chantier s'est ouvert en fin mai 2005 par le montage des échafaudages; 43 m<sup>3</sup> de molasse de Berne ont dû être remplacés, soit 6 m<sup>3</sup> de plus que prévus initialement. D'autre part, l'hiver 2005-2006, long et rigoureux, suivi de plusieurs mois de chaleur sèche ont retardé le planning, ce qui, par contre, a donné du temps pour définir la couleur de la peinture qui a été appliquée sur l'ensemble des façades et sculptures et choisir les cadrans de l'horloge. En début septembre 2006, se termine le démontage de l'échafaudage.

Dans l'ensemble, cette 1<sup>ère</sup> étape de restauration s'est bien déroulée, ceci sans surprise financière.

## 1.2 Etape II - illustration

- ⇒ Etape I clocher supérieur et partie centrale ouest
- ⇒ Etape II parties latérales inférieures du clocher
- ⇒ Etape III solde enveloppe toiture, nef et chœur



## 2 RAPPEL HISTORIQUE

C'est au XVIII<sup>e</sup> siècle que nous retrouvons des écrits mentionnant la peinture des temples. En effet, ces travaux à l'extérieur des grands temples dans le canton ne sont pas de vraies mises en couleur, mais des applications de couches de protection pour les pierres de taille régionales, parfois très délicates.

La construction du Temple de Morges a eu lieu de 1768 à 1776 et a été dirigée par plusieurs architectes, dont Rodolphe de Crousaz. Les nombreuses mentions historiques permettent d'établir cinq principales étapes de restauration.

Phase 1 : la première phase de restauration, de 1782 à 1786, a vu la réfection de la façade principale, notamment aux moulures des colonnes et des pilastres.

Phase 2 : la deuxième phase de restauration a lieu de 1829 à 1831, où d'importants travaux extérieurs et intérieurs ont été entrepris : réfection des cadrans, des crépis, peinture des pierres de taille après enlèvement de la détrempe qui les recouvrait, ravalement de colonnes et d'assises, remplacement des obélisques.

Phase 3 : la troisième phase de restauration de 1884 à 1887 a été dédiée à la réfection de l'extérieur du Temple, notamment le décor peint de la toiture en brun, jaune et orange. Le corps de l'église est entièrement repeint après ravalement de la molasse et réfection de nombreuses sculptures selon les modèles anciens.

Phase 4 : la quatrième phase de restauration, dite du XX<sup>e</sup> siècle, a eu lieu de 1957 à 1986. L'architecte, Henri de Goumoëns, a dirigé les travaux de restauration de l'intérieur (1958) et de l'extérieur du Temple. Le désir de laisser la pierre et le bois apparents est mentionné à plusieurs reprises.

Phase 5 : la cinquième phase de restauration de 1989 a vu la restauration totale de l'intérieur. Les travaux de l'édifice, dirigés par les architectes Pierre Grand et Jean-Paul Crausaz, ont amené au remplacement des bancs par des chaises, à l'installation du chauffage par le sol et à la réalisation du décor faux marbre sur les balustrades et colonnes de la galerie.

Ces cinq phases sont détaillées dans le dossier d'étude établi par l'architecte, M. Jean-Paul Crausaz, Mmes Brigitte Pradervand et Claire Delaloye Morgado, historiennes, M. Eric-James Favre-Bulle, restaurateur d'art et M. Roger Simond, expert crépi des monuments historiques. Les mentions d'archives, tirées du dossier de Paul Bissegger et des archives communales morgiennes, indiquent que les façades extérieures ont été peintes aux étapes 1, 2 et 3, de manière totale ou ponctuelle, l'étape 3 semblant être la mieux connue en matière de coloration.

Les trois sortes de pierres utilisées sont le grès molassique, la pierre calcaire jaune et le marbre de Saint-Triphon. La molasse a été vraisemblablement peinte en gris-vert aux étapes susmentionnées; le marbre de Saint-Triphon n'a probablement jamais été peint et il se pourrait que la pierre jaune ait été intégrée en gris-vert dès l'origine.

De nombreuses indications concernant la surface des pierres de taille, actuellement ravalées et lisses, ont été rassemblées. Les surfaces épargnées montrent l'ancien aspect des pierres de taille avec des traces d'outil et de peinture ancienne. Des témoins de badigeon gris-vert paraissent indiquer que la pierre de taille a été peinte avant de recevoir une nouvelle couche appliquée de manière générale et à l'huile (gris-vert) à une époque reculée, mais postérieure à la construction.

### **3 TRAVAUX PROJÉTÉS POUR L'ÉTAPE II**

#### **3.1 État actuel des parties à restaurer**

Les résultats des investigations de 2002 et 2003 effectuées sur le massif occidental (cf. illustration) ont pu être complétés par des examens approfondis rendus possibles lorsque les façades ont été entièrement accessibles par les échafaudages.

Les façades en pierre naturelle présentent un grand nombre d'altérations, dont certaines sont un véritable risque en cas de délitement important avec chutes de pierres dans la rue. Les causes principales de cette dégradation sont le vieillissement normal de la pierre; les infiltrations d'eau à travers les joints d'assises des pierres, en partie disparus, les infiltrations à travers les fissures dues au phénomène de délitement de la pierre, l'absence de protection de certaines tablettes et corniches, le ruissellement, les poussières végétales qui favorisent la formation de mousse et de champignons sur la surface de la pierre, la pollution atmosphérique et les excréments des pigeons. Il est à relever que les différents travaux de restauration antérieurs ont apporté des changements importants à l'aspect général de la maçonnerie en pierre naturelle.

Les dernières campagnes de restauration ont laissé la molasse apparente. Le choix de peindre ces éléments en molasse est d'une grande importance sur le plan esthétique, mais surtout en fonction de l'évolution de l'état de conservation des façades. La dégradation par érosion de la molasse est beaucoup plus rapide si elle n'est pas protégée par une peinture minérale.

### **3.2 Proposition de restauration**

La restauration du XXI<sup>e</sup> siècle qui se réalise par étapes (trois étapes), comprend la réfection des façades et de la toiture de la nef et du chœur ainsi que les façades du massif occidental. Les études préliminaires ont permis d'établir que l'état de ce dernier est le plus critique en regard de la globalité de la restauration.

Compte tenu de ces éléments, la Municipalité a proposé de procéder à la restauration la plus urgente, soit la 2<sup>e</sup> étape de la réfection du massif occidental. Cette solution permet ainsi d'assurer la sécurité du public et d'éviter une aggravation de l'état de cette partie du Temple.

### **3.3 Description des travaux**

Tenant compte des constatations et des analyses des spécialistes (historiennes, restaurateur de l'art et tailleur de pierres), la restauration complète des surfaces en pierre est proposée. Selon l'état de dégradation, il sera procédé à un léger ravalement, au rhabillage et au remplacement d'éléments en molasse de Berne; l'ensemble des surfaces sera passé au reparoir. Les joints seront curés et rejointoyés au mortier de chaux.

Les sculptures, en pierre jaune ou en molasse, feront l'objet de légères réfections, de colmatage des fissures et des trous. Il n'est pas prévu de reconstituer les éléments sculptés. Une peinture minérale sera appliquée sur l'ensemble des surfaces en pierre afin de redonner à l'édifice son aspect d'origine tout en lui assurant une meilleure conservation.

Les vitraux seront déposés pour être restaurés en atelier. Cette réparation comprendra le remplacement des verres endommagés, le contrôle du réseau de plomb, le nettoyage et la repose avec joints d'étanchéité souples sur le pourtour.

Les ferblanteries recouvrant les corniches, les tablettes et autres éléments de pierre n'assurant plus totalement leur fonction de protection en raison de leur vieillissement, des couvertines complémentaires seront mises en place sur les corniches et sculptures non protégées.

Afin d'éviter la présence des pigeons, un équipement de protection anti-pigeons (piques en inox) sera mis en place sur les corniches et les sculptures.

## **4 ESTIMATION DES COÛTS**

### **4.1 Subventions**

Concernant les subventions cantonales et fédérales pour ces travaux, le Canton de Vaud, par son Conseil d'Etat, a décrété un moratoire sur les subventions aux communes dans le domaine du patrimoine, au printemps 2004. Cette décision est actuellement maintenue et, par conséquent, nous n'avons pas obtenu de subside cantonal lors de la réalisation de la première étape des travaux, la contribution fédérale perçue étant quant à elle de CHF 300'000.00.

Pour le solde des travaux, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étapes, notre demande sera adressée à l'Office fédéral de la culture, via le conservateur cantonal des monuments et des sites historiques, section du patrimoine culturel et des monuments historiques. La subvention fédérale étant de l'ordre de 25%, le montant estimé est de CHF 240'000.00 pour la 2<sup>e</sup> étape et de CHF 350'000.00 pour la 3<sup>e</sup> étape, relative à la restauration de l'enveloppe extérieure, y compris la toiture, abritant la nef et le chœur. Le coût estimé de cette dernière phase est de CHF 1'400'000.00.



## 4.2 Devis estimatif

Ce devis estimatif a été effectué sur la base d'une nouvelle analyse de l'état des façades et des acquis de la 1<sup>ère</sup> étape. Ainsi, les montants des travaux principaux résultent d'offres d'entreprises.

Installation de chantier	CHF	10'000.00	1%
Echafaudages	CHF	50'000.00	5%
Pierre naturelle	CHF	600'000.00	62%
Vitreaux	CHF	63'000.00	6%
Ferblanterie/Couverture	CHF	30'000.00	3%
Protection contre la foudre	CHF	5'000.00	1%
Peinture	CHF	35'000.00	4%
Entretien et vernis des portes	CHF	13'000.00	1%
Protection anti-pigeons	CHF	10'000.00	1%
Divers et imprévus	CHF	34'000.00	3%
		<hr/>	
TOTAL DES TRAVAUX	CHF	850'000.00	87%
Honoraires architecte	CHF	110'000.00	11%
Honoraires spécialistes	CHF	5'000.00	1%
Frais secondaires	CHF	10'000.00	1%
		<hr/>	
COÛT TOTAL T.T.C.	CHF	975'000.00	100%

## 4.3 Aspect financier

Conformément à la législation en vigueur, les postes ci-dessus respecteront les dispositions de la loi sur les marchés publics.

Un montant de CHF 800'000.00 (référence devis initial global, estimé en 2003), subsides non déduits, a été porté au budget des dépenses sous chapitre crédit à déposer en 2008.

Lors des travaux de la 1<sup>ère</sup> étape, la mise en place des échafaudages nous a permis d'accéder aux parties latérales du clocher et de constater un état de dégradation plus important que notre analyse de 2003 avait fait apparaître, en particulier les balustrades et obélisques en pierre calcaire qui bordent les toitures, terrasses.

De plus, au vu des travaux réalisés en 1<sup>ère</sup> étape, il est également prévu de plus importantes quantités de couvertines de protection en tôle sur les corniches et chapiteaux, ainsi que des protections anti-pigeons, les travaux de peinture sont également plus élevés compte tenu de cette première phase de rénovation.

L'estimation de 2003 tenait compte d'une seule étape pour le massif occidental. La réalisation en deux étapes, différées dans le temps, et notamment pour cette 2<sup>ème</sup> étape, à une période de hausses conjoncturelles, a amené à une augmentation significative des prix.

Ces différents éléments expliquent l'augmentation de coût entre l'estimation de 2003 et le devis actuel.

## 5 PROGRAMME

### 5.1 *Programme - étape II*

Le programme des travaux de l'étape II se définit comme suit :

- Avril 2008 : Dépôt du préavis au Conseil communal
- + 1-2 mois : Octroi du crédit par le Conseil communal
- + 1 mois : Rentrée des soumissions principales (pierre naturelle et échafaudages)
- + 0.5 mois : Adjudication des travaux, à l'issue du délai référendaire
- + 1 mois : Montage des échafaudages
- + 1 mois : Analyse détaillée des façades, 1<sup>re</sup> commande de pierres
- + 0.5 mois : Début remplacement de la pierre
- + 8 mois : Peinture des façades
- + 1 mois : Démontage des échafaudages

Ce planning intentionnel est bien entendu dépendant de la décision d'octroi du crédit et pourrait être influencé par les conditions atmosphériques de l'automne et de l'hiver prochains.

### 5.2 *Suite et fin du programme - étape III*

Comme prévu, les travaux devraient pouvoir se poursuivre et se terminer par une troisième étape qui permettra de clore ainsi une étape marquante dans l'histoire de ce monument.

Cette troisième étape pourra être programmée en fonction de l'évolution de l'état de dégradation du bâtiment. Idéalement, la restauration de la partie "nef et du chœur" (façade et toiture) devrait intervenir en 2010-2011. Un dernier préavis sera déposé, en temps utile, à cet effet.

Les travaux pour cette troisième étape ont été estimés en 2003 à 1.4 million de francs.

## 6 CONCLUSION

La Municipalité souhaite poursuivre activement ce processus de rénovation démarré en 2005 et propose dès lors cette 2<sup>e</sup> demande de crédit au Conseil communal.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :



**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 975'000.00, subsides non déduits, pour la restauration des parties latérales du massif occidental du Temple (étape II),
- de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en trente ans, à raison de CHF 32'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2009.

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 mars 2008.**

le syndic

le secrétaire

E. Voruz

G. Stella

Annexes : photos du chantier de la 1<sup>re</sup> étape.